



106559 - Les pèlerines et les habits en couleur

question

Est il permis à la pèlerine de porter des vêtements blancs, verts ou noirs?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, la pèlerine peut porter les vêtements de son choix. Cependant, il ne lui est pas permis de manifester ses parures devant des hommes qui lui sont étrangers. La pèlerine n'est pas tenue de porter un vêtement spécifique, contrairement à l'homme auquel il est interdit de se vêtir d'une chemise, d'un pantalon, d'un turban, d'un capuchon ou de porter des bottes. Quant à la femme, on ne lui interdit que le port de gants ou de masques ainsi que l'exhibition de sa parure.